



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

NUMÉRO SPÉCIAL

**DCTE
ZZPAUP FAYE LA VINEUSE**

23 Octobre 2009

**DIRECTION DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

DEPARTEMENT Indre-et-Loire
Arrondissement de Chinon
Canton de Richelieu

**ARRETE portant création de la Zone de
Protection du Patrimoine Architectural Urbain
et Paysager de la commune de FAYE-LA-
VINEUSE**

Le Maire de la Commune de Faye la Vineuse
VU le Code du Patrimoine, notamment les articles
L 642-1 à L 642-7, le décret n° 84-304 du 25 avril
1984 modifié relatif aux Zones de Protection du
Patrimoine Architectural Urbain et Paysager
(ZPPAUP),

VU la délibération du Conseil Municipal de FAYE-
LA-VINEUSE en date du 22 mars 2002 décidant la
mise à l'étude d'un projet de ZPPAUP,

VU l'avis de la Commission Régionale du
Patrimoine et des Sites (CRPS) en date du 14
décembre 2005,

VU l'arrêté du Préfet d'INDRE-ET-LOIRE en date
du 11 juin 2008 soumettant à enquête publique le
projet de ZPPAUP dont le dossier comprend un
rapport de présentation, l'énoncé des règles
applicables ainsi qu'un document graphique faisant
apparaître les limites de la zone,

VU les conclusions du commissaire-enquêteur en
date du 10 août 2008,

VU l'avis de la CRPS en date du 25 novembre
2008,

VU l'accord du Préfet d'INDRE-ET LOIRE en date
du 5 juin 2009,

VU la délibération du Conseil Municipal de FAYE-
LA-VINEUSE en date du 8 septembre 2009
adoptant le projet définitif,

ARRETE

Article 1er : il est créé sur la commune de FAYE-
LA-VINEUSE une Zone de Protection du
Patrimoine Architectural Urbain et Paysager
(ZPPAUP).

Article 2 : le dossier est consultable à la mairie de
FAYE-LA-VINEUSE ainsi qu'à la Préfecture et au
Service Départemental de l'Architecture et du
Patrimoine (SDAP) d'INDRE-ET-LOIRE.

Article 3 : les dispositions de la ZPPAUP
constituent une servitude d'utilité publique et seront
intégrées à la Carte Communale en cours
d'élaboration.

Article 4 : le présent arrêté est mentionné au
registre chronologique des actes de publication et
de notification du Maire de la commune de FAYE-
LA-VINEUSE et mention en est faite dans deux
journaux du département.

Fait à Faye la Vineuse, le 8 septembre 2009,
Le Maire,
Jean-Luc AUVRAY

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : 0 821 80 30 37

permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs
et consultation RAA:

Site Internet : <http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr>

Adresse postale :

*PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
37925 TOURS CEDEX 9*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, .18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Christine ABROSSIMOV, secrétaire générale de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture
Dépôt légal : 23 octobre 2009 - N° ISSN 0980-8809.